

## Message de Monsieur le Ministre des Transports, Lucien Lux

De tous les modes de transports, le transport par route est de très loin le plus dangereux et le plus couteux. Chaque année, le nombre total de tués sur les routes luxembourgeoises correspond pratiquement au crash d'un avion moyen-courrier. Les victimes de la route, morts ou blessés, entraînent un gâchis, des drames familiaux et des malheurs humains inadmissibles.

L'amélioration de la sécurité routière est une des priorités du gouvernement issu des élections de 2004. Le combat contre l'insécurité routière nécessite donc de nombreuses mesures préventives et répressives.

Force est de constater qu'au Luxembourg les efforts du ministère des Transports ainsi que des autres instances administratives pour atteindre cet objectif ont permis de ramener le nombre des tués de la route au niveau du début des années 50. Concernant le bilan des accidents meurtriers du premier semestre 2006, donc de janvier à juin, le Luxembourg a réussi à diminuer de 50 % le nombre des tués de la route recensé au 30 juin 2000 à 15 (contre 20 victimes au 30 juin 2005). Certes, ce chiffre est une donnée sobre qui ne peut nullement dissimuler le deuil familial provoqué par les accidents graves, voire meurtriers.

Nonobstant, ces chiffres encourageants s'annoncent comme les moins élevés depuis 1950 et permettent d'escompter de réduire davantage le nombre des tués et des blessés de la route!

Par rapport aux six premiers mois de 2005, les indicateurs communément utilisés pour évaluer l'évolution des accidents de la route s'avèrent en général comme prometteurs. Les faits marquants de ce bilan semestriel se lisent comme suit:

- le nombre des accidents mortels marque une diminution considérable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2005 : de 21 ↘ 14 accidents mortels en 2006;
- le nombre des tués de la route recensés au 1<sup>er</sup> semestre 2006 présente également une forte baisse : de 23 ↘ 15 tués de la route en 2006;
- le mois de janvier s'avère comme le mois le plus meurtrier des six premiers mois avec 5 tués de la route;
- parmi les 15 tués de la route nous retrouvons : 9 conducteurs ; 3 motocyclistes, 2 piétons et 1 passager;
- le nombre total des accidents<sup>1</sup> enregistrés par la Police Grand-ducale montre une légère baisse de 3.968 ↘ 3.937 accidents en 2006;

---

<sup>1</sup> La prudence est de mise en appréciant le nombre total des accidents. En effet, ne sont repris dans le relevé que les seuls accidents recensés par les forces de l'ordre. Les chiffres en question font par contre abstraction des accidents arrangés à l'amiable ou n'ayant pas entraîné de dommage pour un tiers ; le nombre des accidents enregistrés par les compagnies d'assurances est par conséquent plus élevé.

- alors que le nombre des blessés graves a légèrement diminué de 136 à 118 blessés graves en 2006, le nombre des blessés légers a augmenté de 346 en 2005 à 433 en 2006.

Vu le succès des dernières campagnes de sensibilisation, telles que « *Passt duebel op!* » ou « *Expect the unexpected* », le gouvernement souhaite continuer à construire de synergies avec les différents institutions publiques et avec de divers partenaires afin d'initier d'autres mesures tangibles. Il échet, à cet égard, de réussir une prise de conscience du danger qui guette quotidiennement sur nos routes et ceci chez tous les usagers de la route afin de susciter un changement de mentalité.

En vue de réduire davantage les accidents graves et meurtriers, le Ministère des Transports mise sur une campagne d'information, figurés avec le support de nombreux partenaires, tels que l'Automobile club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL), la Sécurité routière a.s.b.l., le Centre de formation pour conducteurs, la Police grand-ducale, l'Association des victimes de la route (AVR) et la Société nationale de contrôle technique (SNCT) qui vise notamment à inciter les automobilistes à conduire les feux allumés aussi le jour.

L'idée maîtresse de la campagne « *Allumez les feux de croisement le jour* » est l'effet de « *voir et être vu peut sauver des vies* ». Uniquement, si les automobilistes intériorisent ce réflexe d'allumer des feux de croisement le jour lors des mois d'automne et d'hiver quand les conditions météorologiques rendent la conduite dangereuse et la visibilité mauvaise, alors tous les usagers de la route, les piétons, les cyclistes, les motocyclistes et finalement les automobilistes eux-mêmes, peuvent tirer un avantage de cette action.

Le dépliant, rédigé en trois langues (français, allemand et portugais), qui se joint à cette recommandation tend à donner des réponses aux questions les plus fréquentes qui se peuvent poser à ce sujet. La distribution du dépliant illustré qui comprend 12 pages est assurée par la Société nationale de contrôle technique (SNCT), d'une part, et par tous les partenaires impliqués dans les travaux, d'autre part. La recommandation sera en outre promue par des affiches qui seront publiées au bord des routes.

A cet égard, il convient également de noter qu'au niveau européen la Commission européenne a lancé une phase de consultation en vue de l'élaboration éventuelle d'une proposition de directive visant l'allumage obligatoire des feux de croisement le jour dans tous les États membres. Actuellement, l'allumage des feux de croisement le jour est recommandé aux Pays-Bas, en Autriche, et en France tandis que c'est obligatoire au Danemark, en Finlande, en Hongrie, en Italie, en Norvège, en Pologne, en Slovénie, en Suède et aussi en Suisse.

Ce sont les raisons qui ont incitées le ministère des Transports à lancer cette recommandation d'allumer les feux de croisement le jour d'octobre à mars. Je voudrais remercier tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont contribué à la mise au point de la campagne ou sont responsables de son exécution sans oublier la presse parlée, écrite et audiovisuelle.

Luxembourg, le 9 octobre 2006

Lucien LUX  
Ministre des Transports